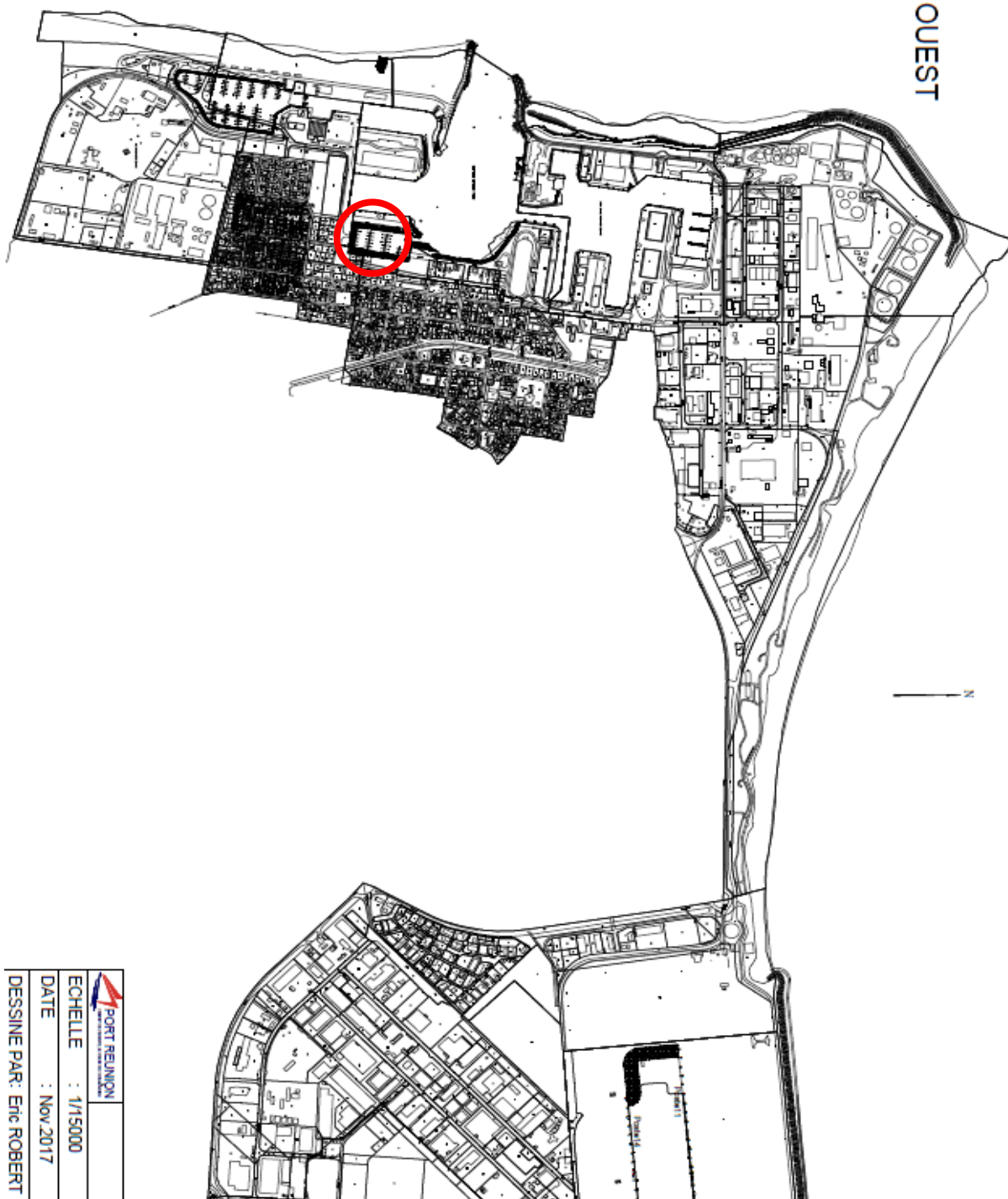



 <p>PORT OUEST</p>	<p align="center">AVIS de Publicité domaniale</p> <p align="center">GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION et TERRITOIRE DE LA COTE OUEST</p> <p align="center">DISPONIBLE l'ensemble De surfaces suivantes :</p> <p>GPMDLR Terrain d'environ 550 m² GPMDLR Terrain d'environ 950 m² TCO Terrain d'environ 500 m² TCO Terrain d'environ 2 500 m² TCO Terrain d'environ 1 100 m²</p> <p align="center"><u>Activité Pressentie :</u></p> <p align="center">GARE MARITIME ET PARKING ASSOCIE</p> <p align="center">Site du PORT OUEST - PORT REUNION</p>
<p align="center">Surface du terrain et Disponibilité</p>	<p align="center">Réseaux</p>
<p>Surface totale à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GPMDLR = 1 500 m² • TCO = 4 100 m² <p>Disponibilité pour aménagement : immédiate Durée prévisionnelle de mise à disposition : 4 ans Toute modification des emprises devra être justifiée.</p>	<p>Connexion aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées etc.) : Nous consulter Réseaux eaux usées à poser (relevage)</p>
<p align="center">Attribution des AOT</p>	<p align="center">Urbanisme</p>
<p>Attribution distincte des AOT (par le GPMDLR et le TCO)</p>	<p>Commune concernée par un PPRN</p>
<p align="center">Conditions financières</p>	<p align="center">Particularités</p>
<p>Redevance domaniale : Nous consulter Autres informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une garantie à première demande à hauteur de 200 000 € au bénéfice du GPMDLR, délivrée par une banque française solvable - une garantie à première demande de 20 000 € au bénéfice de la Régie des ports de plaisance du TCO, délivrée par une banque française solvable 	<p>Le terrain du GPMDLR de 950 m² situé sur le quai 8, est limité en charge. Seules des structures légères et provisoires pourront y être installées. Le besoin d'un terrain pour parking de 2 500 m² maximum devra être justifié expressément auprès du TCO. Autres informations : Nous consulter</p>
<p align="center">Clauses résolutoires</p>	<p align="center">Composition minimale du dossier</p>
<p>Les AOT seront subordonnées, 6 mois après signature, à l'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des autorisations réglementaires (permis de construire, agréments préfectoraux, etc.) - de l'attestation relative au contrat d'affrètement ou d'achat du ou des navires exploités 	<ul style="list-style-type: none"> - Description (plans, notices, mode opératoire, business plan) réalisation et exploitation d'une gare maritime, annexes et parkings associés - Compétences et références équipe projet et expertise technique dans la gestion de terminaux portuaires à passagers - Montant des investissements, soutenabilité financière du projet, développement de l'activité et nombre d'emplois créés. - Mode opératoire impactant le moins possible la circulation et le stationnement sur les voies publiques du GPMDLR et de la Ville du Port - Plages horaires d'occupation du quai - La nécessité du maintien d'une voie de secours le long du quai ouest plaisance
<p align="center">DEMANDE A ADRESSER (1 DOSSIER POUR CHACUN) AU PLUS TARD LE LUNDI 11 JUNI 2018 12H00 à :</p>	
<p align="center">ET</p> <p align="center">  GPMDLR – DIRECTION DES SERVICES GENERAUX ET TECHNIQUES SERVICE DOMANIAL Tel : 0262 429 183 – 0262 429 042 Fax : 0262 424 790 Mail : domanial@reunion.port.fr </p>	<p align="center">  TCO Régie des ports de plaisance 1 rue Eliard Laude BP 49 – 97822 LE PORT Cedex Tel : 0262 32 31 92 Mail : courrier@tco.re </p>

PORT OUEST




ECHELLE : 1/15000
DATE : Nov. 2017
DESSINE PAR: Eric ROBERT

